

Comité syndical du 31 octobre 2023

DL 2023_10/16

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué **le 24 octobre 2023**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle Hôtel du Département à AGEN, le **mardi 31 octobre à 10h30**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCogne : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, LAURENT, TONIN et PRELLON, MM. BARJOU, BIASOTTO, BILIRIT, BORDERIE, BOUSQUIER, BRUYÈRE, CAMANI, CAMINADE, COLLADO, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, PICCOLI, PONTTHOREAU, ROSIER, ROSO, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (30)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, Mme BONNEAU par M. DERC, Mme GARGOWITSCH par Mme TONIN, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. LERDU par M. CAMANI, M. PIN par M. VERDELET, (6)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Jacques VERDELET

Nombre de délégués présents : 30

Représentés : 6

TOTAL : 36

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Marie-Claude ARQUEY et M. Anthony LAC; M. Michel MASSET (sénateur), M. Loïc DÉQUIER et Mme Anne GRESSER (Journal Sud-Ouest)

DL 2023_10/16

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article 7-2 des statuts, une fois le Président élu, le comité syndical procède à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau selon les mêmes règles de majorité que celles requises pour le Président.

Considérant qu'aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Il est précisé que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Néanmoins, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30% de son effectif et ne soit pas supérieur au nombre de quinze ». Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L.5211-12 sont applicables. »

Vu les délibérations DL2023_10/14 portant détermination du nombre de vice-présidents/es et DL2023_10/15 portant élection des vice-présidents/es ;

Il est donc proposé de fixer à 6 le nombre de membres du bureau.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Article 1 : **DÉCIDE** de fixer à 6 le nombre de membres du bureau.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	36
Pour :	36
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 02 novembre 2023

Le Président,

Publication/Affichage le 02 novembre 2023

Ludovic BIASOTTO